

# SEVENANS Infos

Avril 2021

## Votre Mairie

### Horaires d'ouverture de votre mairie :

Lundi : 11h-12h

Mardi : 16h30-19h

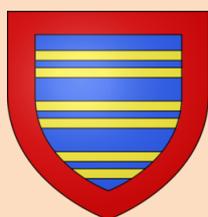
Jeudi : 11h-12h

Adresse : 7 rue de Delle 90400 Sevenans

Site : [www.mairie-sevenans.fr](http://www.mairie-sevenans.fr)

E-mail : [mairiesevenans@wanadoo.fr](mailto:mairiesevenans@wanadoo.fr)

Tel : 03.84.56.01.47



## SOMMAIRE

- Le Mot du Maire
- Approbation de dernier compte rendu
- Approbation du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Reprise des résultats de l'exercice 2020
- Vote du taux des taxes
- Vote du budget primitif 2021
- Adhésion au groupement de commandes du Conseil Départemental
- Nomination d'un référent « déchets »
- Désaffectation du bâtiment « école »
- Transfert de la compétence PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Demande de subvention DSIL pour l'éclairage public
- Informations diverses

*La séance est levée à 22h20*

## Mot du Maire



Sevenanaïses, Sevenanaïsi,

La commune de Sevenans s'est parée des couleurs du printemps à l'occasion du week-end de Pâques grâce aux membres du comité embellissement qui ont décoré le centre du village de lapins de leur confection, et d'un très beau sapin de Pâques.

Depuis, le parvis de la mairie a été refait où se mêle harmonieusement rosiers résistants et minéraux, je remercie les bénévoles pour tout le travail effectué en association avec notre agent Laurent.

Le printemps c'est également le temps des budgets communaux, vous trouverez dans ce bulletin le bilan comptable de l'an passé mais surtout le budget prévisionnel de 2021 tenant compte de nos projets communaux à réaliser.

L'équipe municipale et moi même restons à votre disposition pour toutes explications qui vous seraient nécessaires.

À votre écoute, prenez bien soin de vous.

Votre Maire.



## 1. Approbation à l'unanimité du compte rendu du 25 janvier 2021

## 2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion du percepteur, correspondant au compte administratif de notre collectivité, est approuvé à l'unanimité.

## 3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif est le résultat des dépenses et des recettes du fonctionnement et de l'investissement de notre collectivité sur l'année écoulée.

	2020		Report 2019	Totaux
	Dépenses	Recettes		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	282 631.96 €	282 825.58 €	+ 209 002.24 €	+ 209 215.87 € *
<b>INVESTISSEMENT</b>	76 765.79 €	87 883.83 €	- 7 367.41 €	+ 3 750.63 €

\*(y compris 20.01 € qui correspondent à la part revenant à Sevenans suite à la dissolution du syndicat teledis 2000)

## 4. REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de reprendre au budget primitif 2021 les résultats de l'année 2020 soit un excédent de fonctionnement de 209 215.87 € et d'investissement de 3750.63 €

## 5. VOTE DU TAUX DES TAXES

A partir de cette année la commune ne percevra plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette taxe devant être supprimée, certains d'entre vous en sont déjà exonérés, les autres le seront progressivement par diminution de tiers afin que d'ici 2023 l'ensemble de la population en soit exempt.

Pour compenser cette perte, il a été décidé de transférer la part de la taxe foncière bâti du département aux communes. Par l'application d'un coefficient correcteur, la commune n'est donc compensée qu'à l'Euro près du montant perdu suite à cette suppression.

Le taux de la taxe foncière bâtie est voté en 2021 par rapport à un taux de référence (25.26%) qui correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département (8.54% + 16.72%).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de Madame le Maire **de ne pas modifier les taux d'imposition** pour cette année et vote donc les taux suivants :

Taxes	Taux votés pour 2021
Taxe Foncière (Bâti)	25.26 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	43.98 %

La réalisation des futurs projets nécessitera probablement une augmentation des taux l'année prochaine.



## 6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

**Prévisions dépenses de fonctionnement : 475 605.00 €**

<b>Principales dépenses de fonctionnement en €</b>	
Charges à caractère général (Eau, électricité, achat matières 1 <sup>ère</sup> , fournitures...)	86 611 €
Charges de personnel	90 739 €
Syndicat de la maternelle (SIEMPK)	28 500 €
Syndicat du RPI Dorans, Botans, Bermont, Sevenans	40 000 €
Syndicat immeubles intercommunaux	9 500 €
Subventions versées aux associations	4 500 €
Frais financiers (intérêts des emprunts)	11 000 €

**Prévisions dépenses d'investissement : 192 691.00 €**

<b>Principales dépenses d'investissement en €</b>	
Frais d'études (Projet bâtiment école, voiries)	65 000 €
Terrain UTBM	15 000 €
Travaux bâtiment mairie	7 000 €
Travaux de voirie	20 600 €
Eclairage public (passage LEDs)	50 000 €
Matériel et outillage	1 000 €
Mobilier	300 €
Remboursement d'emprunts (capital)	32 176 €

**Prévisions recettes de fonctionnement : 475 605.00 €**

<b>Principales recettes de fonctionnement en €</b>	
Excédent de fonctionnement reporté	209 215 €
Produits des services (Redevances occupation domaine public...)	4 600 €
Impôts et taxes	208 170 €
Dotations et participations (dont DGF)	48 280 €
Autres produits de gestion courante (Loyer appartement et location salle des fêtes)	5 300 €

**Prévisions recettes d'investissement : 192 691.00 €**

<b>Principales recettes d'investissement en €</b>	
Solde d'exécution d'investissement reporté	3 750 €
Virement de section à section (Transfert pour dépenses d'investissement)	130 446 €
Amortissements	20 400 €
Dotations produits divers réserves (Récupération FCTVA N-2...)	34 600 €



**7. Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par le conseil départemental pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier.**

## **8. NOMINATION D'UN RÉFÉRENT DÉCHETS**

A la demande du Grand Belfort Communauté d'Agglomération chaque commune doit nommer un référent déchets afin d'améliorer l'écoute des besoins des communes et garantir une communication de proximité. Le but est d'améliorer la gestion des déchets et le cadre de vie, en facilitant les échanges et en apportant un soutien technique.

Elisabeth JUHASZ est désignée référent déchet pour la commune de Sevenans.

## **9. DÉSAFFECTATION DU BÂTIMENT ÉCOLE**

Le bâtiment école n'étant plus d'utilité scolaire depuis septembre 2016, le conseil municipal a initié une procédure de désaffectation de ce local dans le but de lui donner une nouvelle vocation.

Le Préfet, après consultation de la Direction Départementale de l'Education Nationale, a émis par courrier un avis favorable à la désaffectation du bâtiment.

## **10. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU**

La commune de SEVENANS estime qu'il apparaît prématuré de transférer à l'échelon intercommunal (GBCA) la compétence Plan Local d'Urbanisme et décide à l'unanimité de s'opposer à ce transfert.

## **11. DEMANDE DE SUBVENTION DSIL ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre de la transformation de notre éclairage public en éclairage LED, une demande de subvention DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) a été déposée auprès de la préfecture.

## **INFORMATIONS DIVERSES**



**Fleurissement :** Le comité organise un nettoyage de printemps **le samedi 8 mai 2021**.  
Rendez-vous à 9h sur le parking de la mairie.

**Horaires autorisés pour les travaux de bricolage et de jardinage utilisant les appareils à moteur :**

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**Horaires déchetteries Chatenois les Forges :**

- Horaires d'été : du 15/04 au 14/10
- Mardi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h / le Samedi de 9h à 18h
- La déchetterie de Danjoutin est ouverte aussi le lundi aux mêmes heures.

**Recensement :** Les jeunes (garçons et filles) nés entre le **01/04/2005** et le **30/06/2005** doivent se présenter en mairie avec le livret de famille de leurs parents, un justificatif de domicile et une pièce d'identité pour se faire recenser avant le **30/06/2021** dès leur 16 ans révolus.